

Image not found or type unknown



Compromis de vente, rupture du contrat côté vendeur

Par **Rip**, le **23/07/2013** à **16:07**

Bonjour, je me trouve dans une situation problématique j'ai signé un compromis de vente à un immobilier pour acheter un appartement, mais ce dernier a fait faillite et la banque a saisi ses biens, de mon côté ayant pensé bientôt acquérir le bien j'ai déposé un préavis chez ma propriétaire de l'appartement que je loue et me trouve sans domicile donc fin du mois prochain si la banque décide qu'elle ne veut pas me vendre le bien.

Est-ce que j'ai droit à une indemnisation ?

Si il y a rupture du contrat de leur part ?